## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2011/2294(INI)**<br><br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Moderniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe<br><br>**Subject**<br><br>4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie<br>4.40.04 Enseignement supérieur, universités | |

## Acteurs principaux

Parlement européen

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| CULT Culture et éducation | TŐKÉS László (PPE) | 04/10/2011 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br><br>ROTH NEVEĎALOVÁ Katarína (S&D)<br><br>VATTIMO Gianni (ALDE)<br><br>BENARAB-ATTOU Malika (Verts/ALE)<br><br>MIGALSKI Marek Henryk (ECR)<br><br>VERGIAT Marie-Christine (GUE/NGL) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| AFET Affaires étrangères | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| DEVE Développement | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| EMPL Emploi et affaires sociales | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| ITRE Industrie, recherche et énergie | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| FEMM Droits de la femme et égalité des genres | ČEŠKOVÁ Andrea (ECR) | 22/11/2011 |

| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|---|
| | Éducation, jeunesse, sport et culture | VASSILIOU Androulla |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 20/09/2011 | Publication du document de base non-législatif | COM(2011)0567 | Résumé |
| 17/11/2011 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 29/02/2012 | Vote en commission | | |
| 12/03/2012 | Dépôt du rapport de la commission | A7-0057/2012 | Résumé |
| 19/04/2012 | Débat en plénière | | |
| 20/04/2012 | Décision du Parlement | T7-0139/2012 | Résumé |
| 20/04/2012 | Résultat du vote au parlement | | |
| 20/04/2012 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2011/2294(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |
| **Sous-type de procédure** | Rapport d'initiative |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | CULT/7/07729 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE476.092 | 19/12/2011 | |
| Amendements déposés en commission | | PE480.629 | 02/02/2012 | |
| Avis de la commission | FEMM | PE480.580 | 28/02/2012 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A7-0057/2012 | 12/03/2012 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T7-0139/2012 | 20/04/2012 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2011)0567 | 20/09/2011 | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2012)487 | 19/09/2012 | |

**Parlements nationaux**

| Type de document | Parlement/Chambre | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Contribution | RO_CHAMBER | COM(2011)0567 | 15/12/2011 | |
| Contribution | UK_HOUSE-OF-LORDS | COM(2011)0567 | 10/05/2012 | |

# Moderniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe

2011/2294(INI) - 20/09/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un cadre général pour assurer la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe.

CONTEXTE : la stratégie Europe 2020, ses initiatives phares et les nouvelles lignes directrices intégrées placent la connaissance au cœur des efforts de l'Union pour atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive. Á cet effet, l'éducation, et notamment l'enseignement supérieur et ses liens avec la recherche et l'innovation, joue un rôle fondamental dans les progrès des individus et de la société, et dans la formation du capital humain hautement qualifié. Les établissements d'enseignement supérieur sont donc des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la stratégie de l' Union européenne pour stimuler et préserver la croissance.

En dépit d'un contexte difficile pour l'emploi, consécutif à la crise économique, l'enseignement supérieur représente un choix judicieux. Toutefois, **la capacité des établissements européens d'enseignement supérieur à remplir leur rôle dans la société et à contribuer à la prospérité de l'Europe demeure sous-exploitée.** Alors qu'à l'horizon 2020, 35% de l'ensemble des emplois dans l'UE exigeront des qualifications élevées, **seulement 26% de la main-d'œuvre possède actuellement un titre de l'enseignement supérieur**. Par ailleurs, l'UE accuse toujours un retard en ce qui concerne la part des chercheurs dans la population active totale: 6%, contre 9% aux États-Unis et 11% au Japon.

Pour combler ce déficit, des mesures s'imposent au niveau tant national et européen, car même si la principale responsabilité de la mise en œuvre des réformes dans l'enseignement supérieur incombe aux États membres, le processus de Bologne, le projet de modernisation pour les universités de l'UE et la création de l'Espace européen de la recherche montrent que les défis et les réponses stratégiques transcendent les frontières nationales.

C'est ce que préconise la présente communication.

CONTENU : en vue d'optimiser la contribution des systèmes d'enseignement supérieur européens à une croissance intelligente, durable et inclusive, la Commission estime que des réformes doivent être menées dans les domaines principaux suivants :

1. **augmentation du nombre de diplômés** de l'enseignement supérieur à tous les niveaux;
2. **amélioration de la qualité** et de la pertinence du développement du capital humain dans l'enseignement supérieur;
3. création **de mécanismes efficaces de gouvernance et de financement** à l'appui de l'excellence;
4. renforcement du triangle de la connaissance formé de l'éducation, de la recherche et des entreprises ;
5. accroissement de la **mobilité internationale des étudiants, des chercheurs et du personnel**.

La communication recense dans ce contexte les **questions stratégiques clés** pour les États membres et les établissements d'enseignement supérieur qui veulent optimiser leur contribution à la croissance et à l'emploi en Europe.

Elle propose également une série de **mesures spécifiques européennes** en vue de soutenir les efforts de modernisation par les pouvoirs publics et les établissements. Ces mesures sont exposées ci-après :

**Mesures proposées au niveau de l'UE** : l'Union devrait faire un meilleur usage des outils disponibles dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment du cadre pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation «Éducation et formation 2020». La Commission peut soutenir la transparence et l'excellence à travers **l'analyse des politiques sur la base de données probantes**. Elle peut soutenir la **mobilité des apprenants, des enseignants et des chercheurs**, ainsi que la **coopération stratégique** entre les établissements européens, et, dans un contexte d'accélération de la course mondiale aux talents, offrir un cadre commun de soutien aux **relations entre l'enseignement supérieur européen et le reste du monde**.

**En ce qui concerne le financement**, le cadre financier pluriannuel 2014-2020 offrira l'occasion de s'assurer que les instruments et les politiques de l'UE – en particulier en matière d'éducation, de recherche, d'emploi, d'entrepreneuriat, de migration et de cohésion – interagissent de manière efficace pour soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur.

Des détails sont exposés dans la communication sur chacune des priorités évoquées ci-avant. Elles peuvent se résumer comme suit :

**1) améliorer les données** : dans ce domaine, la Commission :

- lancera l'outil U-Multirank: un nouvel outil de classement et d'information fondé sur les performances, dont le but est d'établir le classement des établissements d'enseignement supérieur ;
- améliorera, en coopération avec Eurostat, les données sur la mobilité à des fins d'apprentissage et sur l'aptitude à l'emploi associée à l' enseignement supérieur en Europe ;
- formulera des orientations et des recommandations spécifiques sur le renforcement des compétences de base et transversales et sur la lutte contre l'inadéquation des compétences;
- analysera, en coopération avec les États membres et les parties prenantes, l'impact de différentes démarches de financement sur la diversification, l'efficacité et l'équité des systèmes d'enseignement supérieur, ainsi que sur la mobilité des étudiants.

**2) encourager la mobilité** : les mesures préconisées visent à :

- améliorer la reconnaissance des études effectuées à l'étranger, en renforçant le système européen de transfert de crédits d'enseignement (ECTS) ;
- proposer un programme de mobilité dans le cadre d'Erasmus au niveau master (*Erasmus Masters Degree Mobility Scheme*), à travers un instrument de caution pour les prêts étudiants au niveau européen, opérationnel à compter de 2014;
- contribuer, dans le contexte de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, au renforcement des synergies entre les processus de l'UE et les processus intergouvernementaux;
- soutenir l'analyse du potentiel de flux de mobilité des étudiants, notamment dans le cadre du processus de Bologne ;
- favoriser le cadre européen pour les carrières scientifiques afin d'encourager la mobilité transnationale des chercheurs, d'aider ces derniers à repérer les offres d'emploi et d'aider les employeurs à trouver les candidats appropriés ;
- adopter, d'ici fin 2011, un programme stratégique en matière d'innovation, dessinant l'avenir et les priorités de l'EIT ;
- renforcer, au sein des actions Marie Curie, un programme de doctorats industriels européens;
- proposer un cadre de qualité pour les stages afin d'aider les étudiants et les diplômés à acquérir les connaissances pratiques nécessaires pour le monde du travail.

**3) soutenir l'internationalisation de l'enseignement supérieur européen** : la Commission :

- fera en sorte que l'UE soit envisagée comme destination d'études et de recherche pour les meilleurs talents du monde entier, en soutenant l' élaboration et le déploiement de stratégies d'internationalisation par les établissements d'enseignement supérieur européens ;
- favorisera les relations en matière d'enseignement supérieur avec les partenaires extérieurs de l'UE;
- fera usage des partenariats pour la mobilité existants afin d'améliorer et faciliter les échanges entre étudiants et entre chercheurs ;
- proposera des amendements aux directives relatives aux étudiants et aux chercheurs, afin de rendre l'UE plus attrayante pour les ressortissants talentueux des pays tiers ;
- renforcera le suivi des doctorants issus de pays tiers en tant que pourcentage de l'ensemble des doctorants.

**4) renforcer les effets sur le long terme et la complémentarité du financement de l'UE** : la Commission propose d'acheminer l'investissement de l'UE dans l'enseignement supérieur à travers trois principaux mécanismes de financement du CFP 2014-2020:

***1. Europe éducation: le programme unique en faveur de l'éducation, de la formation et de la Jeunesse*** : Commission proposera un programme unique **pour l'éducation, la formation et la jeunesse**, avec des volets et une gestion simplifiés. Le programme consacrera ses dépenses principalement à des priorités telles que la qualité et l'innovation dans l'enseignement, le renforcement des liens avec le monde du travail, et une meilleure reconnaissance des compétences acquises grâce à la mobilité. Il contribuera notamment à la réalisation de l'objectif de mobilité de 20% du processus de Bologne.

***2. Horizon 2020: le programme-cadre pour la recherche et l'innovation*** : le nouveau programme «Horizon 2020» couvrira l'ensemble du financement pertinent de la recherche et de l'innovation de l'UE actuellement apporté à travers le 7e programme-cadre pour la recherche, le programme pour la compétitivité et l'innovation et d'autres instruments de l'UE en faveur de l'innovation, tels que l'Institut européen de technologie (IET).

***3. Instruments de la politique de cohésion*** : pour la période de financement 2007-2013, les instruments de financement de la cohésion de l'UE alloueront près de 72,5 milliards EUR à l'éducation et à la formation, tandis que 60 milliards EUR iront à la recherche et à l'innovation. Une utilisation stratégique de la **politique de cohésion de l'UE** peut améliorer significativement la contribution de l'enseignement supérieur au développement social, économique et territorial. Le **Fonds européen de développement régional** peut investir dans la construction ou la rénovation d'établissements d' enseignement supérieur, la fourniture d'équipements et l'encouragement à la numérisation, ainsi que dans le soutien des pépinières d'entreprises, des entreprises essaimées et d'autres formes de partenariats universités-entreprises. Enfin, le **Fonds social européen** (FSE) peut financer des processus de modernisation, augmenter la participation et le niveau de qualifications notamment en ce qui concerne les étudiants issus de milieux sous-représentés, améliorer le contenu éducatif et l'adéquation entre les programmes et la demande du marché du travail.

La proposition du CFP pour 2014-2020 prévoit d'allouer au minimum 84 milliards EUR au FSE, dont **40 milliards EUR au minimum** pourraient être mis à la disposition de l'éducation et de la formation.

# Moderniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe

2011/2294(INI) - 12/03/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation adopté le rapport d'initiative de László TŐKÉS (PPE, RO) sur la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe.

Les députés rappellent que la stratégie Europe 2020 prévoit qu'à l'horizon 2020, 40% des 30 à 34 ans en Europe devraient être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'une qualification équivalente. Toutefois, seulement 26% seulement de la main-d'œuvre européenne a atteint ce niveau de qualification en 2010.

Les députés soulignent également qu'en Europe, **le chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur est de 5,4%**, contre plus de 15% chez les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, démontrant que la possession d'un diplôme universitaire permet d'obtenir un emploi (même, s'il est vrai, de plus en plus tard).

Pour former ces jeunes, il convient donc de disposer d'établissements d'enseignement de qualité. Or, si 75 des meilleures universités à l'échelle mondiale sont situées dans les États membres de l'UE, seulement 200 établissements européens d'enseignement supérieur sur 4.000 figurent dans les 500 premiers mondiaux. L'offre en matière d'éducation doit donc être impérativement améliorée.

**Le nouveau rôle des établissements d'enseignement supérieur** : les députés demandent aux établissements d'enseignement supérieur d'intégrer l' apprentissage tout au long de la vie dans leurs programmes et de s'adapter à une population estudiantine composée d'adultes, d'apprenants non traditionnels et d'étudiants à temps plein devant combiner études et travail. Il convient dès lors que les établissements d'enseignement supérieur mettent en œuvre des programmes visant à **éliminer les obstacles et les barrières existants**.

Les établissements d'enseignement supérieur devraient par ailleurs prendre en considération les besoins des travailleurs qui doivent, en tant qu'apprenants tout au long de la vie, mettre à jour et élargir leurs compétences à intervalles réguliers, notamment pour mieux coller au marché du travail. Ils devraient également préserver leur autonomie didactique et de recherche.

Pour favoriser une éducation pour tous, les députés invitent les États membres, les autorités régionales et locales et les établissements d'enseignement supérieur à intensifier leurs efforts pour **faciliter un accès équitable à l'éducation sans distinction** de genre, d'ethnie, de religion, de handicap ou de milieu social. Des mesures particulières sont attendues pour accueillir des minorités traditionnelles nationales, ethniques ou linguistiques mais aussi pour encourager la participation des étudiants aux activités sportives.

Les établissements d'enseignement devraient par ailleurs :

- promouvoir les valeurs démocratiques, favoriser une connaissance approfondie de l'intégration européenne et veiller à ce que les anciens régimes totalitaires en Europe soient conçus comme faisant partie de son histoire commune ;
- ne pas subordonner la totalité du système éducatif au marché du travail, en raison du besoin de façonner des valeurs éthiques et morales chez les étudiants ;
- instaurer un cadre général – couvrant les règles, les responsabilités, les objectifs politiques, etc. – permettant de promouvoir les meilleures pratiques ;
- impliquer le personnel universitaire, les étudiants, les organisations et les associations d'étudiants à la modernisation des établissements d' enseignement supérieur.

**Informations relatives aux établissements d'enseignement supérieur** : les députés proposent l'introduction de critères clairs et homogènes permettant de **créer un classement paneuropéen des établissements d'enseignement supérieur**, ce qui permettra aux futurs étudiants de choisir en connaissance de cause leur université. Ils soutiennent en particulier l'initiative de la Commission visant à lancer, en coopération avec toutes les institutions, les étudiants et autres acteurs concernés, un outil pluridimensionnel de classification différenciée et de classement des établissements d'enseignement supérieur fondé sur des données telles que la longue tradition européenne en matière d'enseignement supérieur, la qualité de l'enseignement, le soutien aux étudiants (bourses, orientation et assistance, logement, etc.), … Ils rejettent toutefois tout classement fondé sur la base d'indicateurs de performance non homogènes qui ne prendraient pas en compte la diversité des parcours de formation, les programmes et la diversité linguistique qui prévaut dans les universités européennes.

**Le financement des systèmes d'enseignement supérieur** : les députés soulignent que **l'enseignement supérieur est un bien public** qui favorise la culture, la diversité et les valeurs démocratiques. Il faut donc que les États membres atteignent l'objectif consistant à investir **2% du PIB dans le secteur de l'éducation**. Pour les députés, les financements privés, mais surtout publics, revêtent une importance cruciale pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur. Il est donc essentiel d'investir dans l'enseignement supérieur en Europe pour surmonter l'actuelle crise.

D'une manière générale, les députés demandent aux États membres et aux établissements d'enseignement d'étendre les bourses et autres programmes de financement à ces institutions et d'élaborer des mécanismes de financement innovants pour compléter le financement public sans accroître la pression sur les étudiants et leurs familles. Les députés déplorent notamment **les coupes significatives opérées dans les budgets de l'éducation dans plusieurs États membres**, ainsi que la hausse constante des frais de scolarité, qui se traduit par une hausse notable du nombre d' étudiants vulnérables.

Au plan européen, les députés invitent à intégrer au budget de l'Union pour les années 2014-2020, dans le cadre du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen, les dépenses de l'enseignement supérieur liées aux investissements dans le développement des infrastructures universitaires et dans les personnels enseignants.

**La transition entre les études supérieures et le marché du travail** : les députés demandent aux établissements d'enseignement supérieur de s'adapter aux nouveaux défis en créant de nouveaux cursus d'études qui reflètent les besoins du marché du travail et tiennent compte des évolutions scientifiques et technologiques. Ils demandent en outre à la Commission de présenter la proposition de cadre de qualité pour les **stages**.

D’une manière générale, les établissements d’enseignement supérieur, de même que les institutions responsables de l’enseignement supérieur devraient suivre l’évolution des besoins du marché du travail afin de la refléter au mieux dans l’offre éducative. Pour améliorer la connaissance des besoins en formation, les députés suggèrent que l’on propose aux établissements universitaires et de recherche les informations nécessaires afin qu’ils repèrent et mettent sur pied **des parcours de formation axés sur les connaissances générales et des compétences professionnelles** spécifiques tout au long de la vie.

D’autres mesures sont réclamées, comme :

- collecter des données statistiques concernant la corrélation entre les différents diplômes de l’enseignement supérieur et les perspectives d’emploi ;
- créer une banque de données internationale, sur le modèle de l’AlmaLaurea, pour permettre aux diplômés de trouver des offres d’emploi, de formation, d’études et de recherche ;
- apporter une aide et des conseils aux étudiants qui entrent sur le marché du travail.

**Présence équilibrée d'hommes et de femmes dans l'enseignement supérieur** : face aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes dans les systèmes éducatifs européens, les députés appellent à des mesures destinées à lutter contre les stéréotypes encore existants en matière de formation. Constatant que les femmes sont plus fréquemment surqualifiées et sous-payées pour leur emploi et qu'elles obtiennent souvent des emplois précaires ou se retrouvent au chômage, les députés appellent à des mesures résolues pour mettre fin aux inégalités.

Ils suggèrent notamment :

- une formation spécifique sur le thème de l'égalité hommes-femmes à destination des enseignants;
- le renforcement du partage des responsabilités domestiques et familiales entre les hommes et les femmes ;
- la possibilité pour les universités d'offrir aux parents – et notamment aux femmes – des services de qualité en quantité suffisante, abordables et accessibles en matière de garde d'enfants ;
- l'introduction d'une plus grande variété de formes d'études, notamment l'apprentissage à temps partiel et à distance.

**L'engagement des établissements d'enseignement supérieur** : les députés encouragent les établissements d’enseignement supérieur à **s'engager plus intensivement auprès des régions** et à proposer des actions de coopération avec les gouvernements régionaux, les conseils, les organismes publics, les ONG et les PME au niveau local afin de soutenir le développement régional, renforçant dès lors l’échange entre les écoles supérieures et les employeurs.

Ils demandent spécifiquement aux États membres, aux autorités centrales et régionales, à la Commission ou au monde de l’entreprise, selon le cas, de :

- soutenir les établissements d’enseignement supérieur dans la coopération transfrontalière ;
- renforcer l’interaction entre les trois côtés du triangle de la connaissance (instruction, recherche, innovation), en tenant compte des besoins du marché du travail ;
- mettre au point des partenariats actifs avec les établissements d’enseignement supérieur, en proposant des **stages de haute qualité aux étudiants et aux enseignants universitaires** sans altérer le contenu culturel élargi de l’enseignement universitaire.

Les députés réclament en outre des **engagements en faveur d'approches plus flexibles et innovantes** en matière d'enseignement axées sur les besoins des étudiants.

En ce qui concerne le lien avec le monde de l’entreprises, les députés appellent les établissements d’enseignement supérieur : i) à coopérer avec les entreprises dans un cadre transfrontalier en ce qui concerne les programmes pratiques et la préparation du parcours professionnel ; ii) à élaborer des mécanismes et des stratégies de gestion pour faciliter le transfert des idées innovantes et des résultats de la recherche vers la société et les entreprises.

Les députés mettent également l’accent sur **la gouvernance** et insistent pour promouvoir la participation active des étudiants à la vie d’un établissement d’enseignement supérieur. De même, ils insistent sur le maintien du principe de la démocratie et de l’autogestion des écoles supérieures et de leurs membres dans le cadre de toute collaboration. Ils rappellent en outre que les universités doivent promouvoir le civisme et le travail avec les ONG.

Les députés demandent également aux États membres de soutenir et d’encourager :

- les activités sportives pour tous les étudiants ;
- l’introduction de critères spéciaux pour les sciences humaines dans les domaines de l’innovation et de la recherche ;
- l’engagement des établissements d’enseignement supérieur à soutenir les initiatives étudiantes.

**Reconnaissance mutuelle des qualifications** : les États membres et les établissements d’enseignement sont appelés à proposer des parcours clairs et intégrés permettant aux apprenants issus d’autres types d’enseignement de se lancer dans l’enseignement supérieur. Les députés soulignent cependant la nécessité de **préserver la diversité des filières, des enseignements, des méthodes pédagogiques** et des systèmes universitaires au sein de l’Union européenne. Par conséquent, les députés demandent la mise en place d’un cadre national de certification tout en promouvant la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications professionnelles dans tous les États membres.

Reconnaissant la nécessité de mettre en place un cadre des certifications au sein l'EEES (Espace européen de l’enseignement supérieur), les députés demandent :

- le renforcement de la mobilité des étudiants via Erasmus ;

- la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre d'études dans d'autres universités.

Ils soutiennent pleinement dans ce contexte la proposition de la Commission consistant à améliorer la reconnaissance des études effectuées à l'étranger.

**Renforcer la mobilité au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur** : les députés soulignent qu'une meilleure coordination entre les États membres dans le domaine de l'enseignement supérieur – y compris au travers d'un solide soutien financier et politique – est **une condition préalable** à la réalisation des objectifs en matière d'employabilité et de croissance en Europe. Ils soulignent par ailleurs la nécessité d'une collaboration entre l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche (EER), afin de soutenir les programmes de recherche universitaire dans les domaines de la science et des sciences humaines. Cette collaboration devrait en particulier profiter aux chercheurs, y compris à l'échelle mondiale.

Les députés insistent également sur les questions de **mobilité** du personnel enseignant et des étudiants au sein de l'EEES, notamment avec les pays couverts par la Politique européenne de voisinage (PEV). Á cet effet, ils demandent à la Commission de proposer la création de **programmes Erasmus et Leonardo da Vinci euroméditerranéens** visant à promouvoir la mobilité internationale des étudiants des deux rives de la Méditerranée. Ils suggèrent en outre le lancement de programmes de mobilité, d'échanges, de recherche et de stages pour les étudiants des pays associés au partenariat oriental. Dans le même temps, les députés insistent pour que cette politique n'aboutisse pas à la "fuite des cerveaux".

Enfin, les députés demandent :

- des mesures pour abolir les différences de systèmes d'enseignement supérieur entre les pays de l'ouest de l'Europe et ceux situés au centre et à l'est, en encourageant et en soutenant la coopération transfrontalière ;
- le principe **d'une période de formation obligatoire** au sein d'une université d'un autre État membre que celui où vit l'étudiant;
- le renforcement des programmes de prêts aux étudiants même si ces derniers ne peuvent en aucun cas remplacer les systèmes de bourses mis en place pour faciliter l'accès à l'enseignement pour tous les étudiants, quel que soit leur milieu social.

# Moderniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe

2011/2294(INI) - 20/04/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 464 voix pour, 34 voix contre et 33 abstentions, une résolution sur la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe en réponse à une communication de la Commission sur le même thème.

Le Parlement rappelle que la stratégie Europe 2020 prévoit qu'à l'horizon 2020, 40% des 30 à 34 ans en Europe devraient être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'une qualification équivalente. Toutefois, seulement 26% seulement de la main-d'œuvre européenne a atteint ce niveau de qualification en 2010.

Le Parlement souligne également qu'en Europe, **le chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur est de 5,4%**, contre plus de 15% chez les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, démontrant que la possession d'un diplôme universitaire permet d'obtenir un emploi (même, s'il est vrai, de plus en plus tard).

Pour former ces jeunes, il convient donc de disposer d'établissements d'enseignement de qualité. Or, si 75 des meilleures universités à l'échelle mondiale sont situées dans les États membres de l'UE, seulement 200 établissements européens d'enseignement supérieur sur 4.000 figurent dans les 500 premiers mondiaux. L'offre en matière d'éducation doit donc être impérativement améliorée car plus de 21% des jeunes européens sont sans emploi.

**Le nouveau rôle des établissements d'enseignement supérieur** : rappelant sa résolution sur la contribution des institutions européennes à la consolidation et aux avancées du processus de Bologne, le Parlement demande aux établissements d'enseignement supérieur d'intégrer l'apprentissage tout au long de la vie dans leurs programmes et de s'adapter à une population estudiantine composée d'adultes, d'apprenants non traditionnels et d'étudiants à temps plein devant combiner études et travail. Il convient dès lors que les établissements d'enseignement supérieur mettent en œuvre des programmes visant à **éliminer les obstacles et les barrières existants**.

Les établissements d'enseignement supérieur devraient par ailleurs prendre en considération les besoins des travailleurs qui doivent, en tant qu'apprenants tout au long de la vie, mettre à jour et élargir **leurs compétences à intervalles réguliers**, notamment pour mieux coller au marché du travail. Ils devraient également préserver leur autonomie didactique et de recherche.

Pour favoriser une éducation pour tous, le Parlement invite les États membres, les autorités régionales et locales et les établissements d'enseignement supérieur à intensifier leurs efforts pour **faciliter un accès équitable à l'éducation sans distinction** de genre, d'ethnie, de religion, de handicap ou de milieu social. Des mesures particulières sont attendues pour accueillir des minorités traditionnelles nationales, ethniques ou linguistiques mais aussi pour encourager la participation des étudiants aux activités sportives.

Les établissements d'enseignement devraient par ailleurs :

- promouvoir les valeurs démocratiques, favoriser une connaissance approfondie de l'intégration européenne et veiller à ce que les anciens régimes totalitaires en Europe soient conçus comme faisant partie de son histoire commune ;
- ne pas subordonner la totalité du système éducatif au marché du travail, en raison du besoin de façonner des valeurs éthiques et morales chez les étudiants ;
- instaurer un cadre général – couvrant les règles, les responsabilités, les objectifs politiques, etc. – permettant de promouvoir les meilleures pratiques ;

- impliquer le personnel universitaire, les étudiants, les organisations et les associations d'étudiants à la modernisation des établissements d' enseignement supérieur.

Au passage, le Parlement souligne le rôle complémentaire des différents réseaux d'enseignement supérieur (public, privé et religieux) en Europe.

**Informations relatives aux établissements d'enseignement supérieur** : le Parlement propose l'introduction de critères clairs et homogènes permettant de **créer un classement paneuropéen des établissements d'enseignement supérieur**, ce qui permettra aux futurs étudiants de choisir en connaissance de cause leur université. Il soutient en particulier l'initiative de la Commission visant à lancer, en coopération avec toutes les institutions, les étudiants et autres acteurs concernés, un outil pluridimensionnel de classification différenciée et de classement des établissements d'enseignement supérieur fondé sur des données telles que la longue tradition européenne en matière d'enseignement supérieur, la qualité de l'enseignement, le soutien aux étudiants (bourses, orientation et assistance, logement, etc.), … Il rejette toutefois tout classement fondé sur la base d'indicateurs de performance non homogènes qui ne prendraient pas en compte la diversité des parcours de formation, les programmes et la diversité linguistique qui prévaut dans les universités européennes.

**Le financement des systèmes d'enseignement supérieur** : le Parlement souligne que **l'enseignement supérieur est un bien public** qui favorise la culture, la diversité et les valeurs démocratiques. Il faut donc que les États membres atteignent l'objectif consistant à investir **2% du PIB dans le secteur de l'éducation**. Pour le Parlement, les financements privés, mais surtout publics, revêtent une importance cruciale pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur. Il est donc essentiel d'investir dans l'enseignement supérieur en Europe pour surmonter l'actuelle crise.

D'une manière générale, le Parlement demande aux États membres et aux établissements d'enseignement d'étendre les bourses et autres programmes de financement à ces institutions et d'élaborer des mécanismes de financement innovants pour compléter le financement public sans accroître la pression sur les étudiants et leurs familles. Il déplore notamment **les coupes significatives opérées dans les budgets de l'éducation dans plusieurs États membres**, ainsi que la hausse constante des frais de scolarité, qui se traduit par une hausse notable du nombre d'étudiants vulnérables.

Au plan européen, le Parlement invite à intégrer au budget de l'Union pour les années 2014-2020, dans le cadre du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen, les dépenses liées aux investissements dans le développement des infrastructures universitaires et dans les personnels enseignants.

**La transition entre les études supérieures et le marché du travail** : le Parlement demande aux établissements d'enseignement supérieur de s'adapter aux nouveaux défis en créant de nouveaux cursus d'études qui reflètent les besoins du marché du travail et tiennent compte des évolutions scientifiques et technologiques. Il demande en outre à la Commission de présenter la proposition-cadre sur la qualité des **stages**.

D'une manière générale, les établissements d'enseignement supérieur, de même que les institutions responsables de l'enseignement supérieur devraient suivre l'évolution des besoins du marché du travail afin de la refléter au mieux dans l'offre éducative. Pour améliorer la connaissance des besoins en formation, le Parlement suggère que l'on propose aux établissements universitaires et de recherche les informations nécessaires afin qu'ils repèrent et mettent sur pied **des parcours de formation axés sur les connaissances générales et des compétences professionnelles** spécifiques tout au long de la vie.

D'autres mesures sont réclamées, comme :

- collecter des données statistiques concernant la corrélation entre les différents diplômes de l'enseignement supérieur et les perspectives d' emploi ;
- créer une banque de données internationale, sur le modèle de l'AlmaLaurea, pour permettre aux diplômés de trouver des offres d'emploi, de formation, d'études et de recherche ;
- apporter une aide et des conseils aux étudiants qui entrent sur le marché du travail.

**Présence équilibrée d'hommes et de femmes dans l'enseignement supérieur** : face aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes dans les systèmes éducatifs européens, le Parlement appelle à des mesures destinées à lutter contre les stéréotypes encore existants en matière de formation. Constatant que les femmes sont plus fréquemment surqualifiées et sous-payées pour leur emploi et qu'elles obtiennent souvent des emplois précaires ou se retrouvent au chômage, il appelle à des mesures résolues pour mettre fin aux inégalités.

Il suggère notamment :

- une formation spécifique sur le thème de l'égalité hommes-femmes à destination des enseignants;
- le renforcement du partage des responsabilités domestiques et familiales entre les hommes et les femmes ;
- la possibilité pour les universités d'offrir aux parents – et notamment aux femmes – des services de qualité en quantité suffisante, abordables et accessibles en matière de garde d'enfants ;
- l'introduction d'une plus grande variété de formes d'études, notamment l'apprentissage à temps partiel et à distance.

**L'engagement des établissements d'enseignement supérieur** : le Parlement encourage les établissements d'enseignement supérieur à **s'engager plus intensivement auprès des régions** et à proposer des actions de coopération avec les gouvernements régionaux, les conseils, les organismes publics, les ONG et les PME au niveau local afin de soutenir le développement régional, renforçant dès lors l'échange entre les écoles supérieures et les employeurs.

Il demande spécifiquement aux États membres, aux autorités centrales et régionales, à la Commission ou au monde de l'entreprise, selon le cas, de :

- soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la coopération transfrontalière ;
- renforcer l'interaction entre les trois côtés du triangle de la connaissance (instruction, recherche, innovation), en tenant compte des besoins du marché du travail ;
- mettre au point des partenariats actifs avec les établissements d'enseignement supérieur, en proposant des **stages de haute qualité aux étudiants et aux enseignants universitaires** sans altérer le contenu culturel élargi de l'enseignement universitaire.

Le Parlement réclame en outre des **engagements en faveur d'approches plus flexibles et innovantes** en matière d'enseignement axées sur les besoins des étudiants.

En ce qui concerne le lien avec le monde de l'entreprises, le Parlement appelle les établissements d'enseignement supérieur : i) à coopérer avec les entreprises dans un cadre transfrontalier en ce qui concerne les programmes pratiques et la préparation du parcours professionnel ; ii) à élaborer des mécanismes et des stratégies de gestion pour faciliter le transfert des idées innovantes et des résultats de la recherche vers la société et les entreprises.

Il met également l'accent sur **la gouvernance** et insiste pour promouvoir la participation active des étudiants à la vie d'un établissement d' enseignement supérieur. De même, il insiste sur le maintien du principe de la démocratie et de l'autogestion des écoles supérieures et de leurs membres dans le cadre de toute collaboration. Il rappelle en outre que les universités doivent promouvoir le civisme et le travail avec les ONG.

Le Parlement demande également aux États membres de soutenir et d'encourager :

- les activités sportives pour tous les étudiants ;
- l'introduction de critères spéciaux pour les sciences humaines dans les domaines de l'innovation et de la recherche ;
- l'engagement des établissements d'enseignement supérieur à soutenir les initiatives étudiantes.

**Reconnaissance mutuelle des qualifications** : les États membres et les établissements d'enseignement sont appelés à proposer des parcours clairs et intégrés permettant aux apprenants issus d'autres types d'enseignement de se lancer dans l'enseignement supérieur. Le Parlement souligne cependant la nécessité de **préserver la diversité des filières, des enseignements, des méthodes pédagogiques** et des systèmes universitaires au sein de l'Union européenne. Par conséquent, il demande la mise en place d'un cadre national de certification tout en promouvant la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications professionnelles dans tous les États membres.

Reconnaissant la nécessité de mettre en place un cadre des certifications au sein l'EEES (Espace européen de l'enseignement supérieur), le Parlement demande :

- le renforcement de la mobilité des étudiants via Erasmus ;
- la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre d'études dans d'autres universités.

Il soutient pleinement dans ce contexte la proposition de la Commission consistant à améliorer la reconnaissance des études effectuées à l'étranger.

**Renforcer la mobilité au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur** : le Parlement souligne qu'une meilleure coordination entre les États membres dans le domaine de l'enseignement supérieur – y compris au travers d'un solide soutien financier et politique – est **une condition préalable** à la réalisation des objectifs en matière d'employabilité et de croissance en Europe. Il souligne par ailleurs la nécessité d'une collaboration entre l' Espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche (EER), afin de soutenir les programmes de recherche universitaire dans les domaines de la science et des sciences humaines. Cette collaboration devrait en particulier profiter aux chercheurs, y compris à l'échelle mondiale.

Le Parlement insiste également sur les questions de **mobilité** du personnel enseignant et des étudiants au sein de l'EEES, notamment avec les pays couverts par la Politique européenne de voisinage (PEV) ou qui sont limitrophes de l'UE, en vue de transformer l'EEES en **un pôle de formation et de connaissance macrorégional et mondial**. Á cet effet, il demande à la Commission de proposer la création de **programmes Erasmus et Leonardo da Vinci euroméditerranéens** visant à promouvoir la mobilité internationale des étudiants des deux rives de la Méditerranée. Il suggère en outre le lancement de programmes de mobilité, d'échanges, de recherche et de stages pour les étudiants des pays associés au partenariat oriental. Dans le même temps, le Parlement insiste pour que cette politique n'aboutisse pas à la "fuite des cerveaux".

Enfin, le Parlement demande :

- un renforcement de l'enseignement du langage des signes ;
- des mesures pour abolir les différences de systèmes d'enseignement supérieur entre les pays de l'ouest de l'Europe et ceux situés au centre et à l'est, en encourageant et en soutenant la coopération transfrontalière ;
- le principe **d'une période de formation obligatoire** au sein d'une université d'un autre État membre que celui où vit l'étudiant;
- le renforcement des programmes de prêts aux étudiants même si ces derniers ne peuvent en aucun cas remplacer les systèmes de bourses mis en place pour faciliter l'accès à l'enseignement pour tous les étudiants, quel que soit leur milieu social.